



Face au covid niveau 3, Recommandations stratégiques de l'UNIOGEC en matière économique et sociale

Adresse du Bureau de l'UNIOGEC du 15 mars 2020 aux Présidents d'Ogec et aux Chefs
d'établissement

La nouvelle stratégie nationale de lutte contre l'épidémie nous impose la prise de décisions rapides, dans un environnement incertain, afin de concilier l'indispensable participation de nos institutions à l'effort national et la nécessité de ne pas ajouter une crise économique à la crise sanitaire.

A partir de demain matin, les dispositions suivantes sont certaines :

- Les établissements sont fermés à l'accueil des élèves jusqu'à nouvel ordre, et *a priori* jusqu'aux vacances de Pâques ;
- Exception : l'accueil des enfants dont au moins un des deux parents sont mobilisés par des services de soins et médico-sociaux et sans système de garde, est obligatoire ;
- La continuité pédagogique va s'organiser, sous des formes nouvelles, dans les unités éducatives et sous la responsabilité du chef d'établissement. Les enseignants et personnels éducatifs (ASEM notamment) travaillent donc. Les établissements ne sont donc pas fermés au sens strict.

En conséquence, nous vous invitons à suivre les recommandations suivantes. Elles pourront être amenées à évoluer selon les directives nationales et l'évolution de la crise.

J'en ajoute une toute particulière à l'attention des administrateurs Ogec de plus de 70 ans ou porteurs de difficultés de santé: la force de votre engagement n'est plus à prouver. Préservez-vous en premier lieu !

Recommandations

1. Recommandations relatives à l'organisation et aux ressources humaines	3
2. Recommandations relatives aux Facturations famille	3
3. Recommandations relatives aux Ressources publiques.....	4
4. Recommandations relatives aux Relations avec nos prestataires	4
5. Recommandations pour les Administrateurs et la Gouvernance	4
6. Recommandations complémentaires pour les premières actions à entreprendre	5
7. Modalités pratiques de la cellule de crise	6
8. Exemple de courrier aux parents	7

1. Recommandations relatives à l'organisation et aux ressources humaines

Etant donné le niveau élevé d'incertitudes, deux temporalités de recommandations sont identifiées :

Recommandations immédiates :

- Le travail des personnels enseignants et éducatifs est à organiser en privilégiant le télétravail quand il est possible, et dans le respect des gestes dits barrière pour les présences en établissement.
- Les personnels éducatifs et non éducatifs qui se trouvent dans l'obligation de garder leur enfant à domicile sont invités à poser l'arrêt de travail prévu par le Ministère du travail.
- Plus généralement, nous devons prendre toute mesure appropriée pour mettre en œuvre nos obligations de sécurité qui nous incombent en tant qu'employeur.

Recommandations temporaires :

- Pour les personnels éducatifs et non éducatifs ne se trouvant ni dans une situation de maladie, ni de garde à domicile, nous recommandons de ne pas mettre en œuvre immédiatement les dispositifs de chômage partiel.

Cette première semaine peut être consacrée à des actions de soutien matériel aux enseignants dans la préparation des dispositifs et contenus d'enseignement à distance, de nettoyage, de rangement, de petits travaux dans l'établissement, dans le respect des conseils de juste distance et de gestes barrière, et dans la perspective de préparer l'établissement aux retours.

Ce temps sera utilement mis à profit pour la réflexion sur les possibles ajustements de temps de travail (chômage partiel, report de congés, modulation horaire en décalant les semaines hautes et basses...) que pourraient amener des décisions nationales sur la modification du calendrier scolaire, pour lesquelles nous serons je l'espère fixés en fin de semaine. Il sera alors temps de mettre en œuvre de nouvelles décisions appropriées.

- Il va de soi que toute demande de congés/RTT en mars doit être acceptée favorablement.
- Cette recommandation signifie aussi que le personnel ni enseignant, ni malade, ni garde d'enfant, pour lequel le télétravail serait impossible, et dont le travail dans l'établissement serait cette semaine ni nécessaire, ni sécurisé, est invité à rester chez lui, sans perte de rémunération.

2. Recommandations relatives aux Facturations famille

- Les contributions familiales ne sont pas le prix d'une prestation journalière. Aussi, l'Uniogeg recommande urgemment de résister à toute tentation de baisse ou de suspension des frais de scolarité tant que les fonctions d'enseignement ne seront pas annulées et que le chômage partiel ne sera pas généralisé. Il est dangereux de prendre une décision susceptible de mettre en péril notre équilibre économique et par voie de conséquence rapide celui de nos salariés. De même, les suspensions unilatérales de versements par les parents ne sont pas autorisées.
- A l'inverse, les prestations non scolaires facturées à l'acte (repas, part variable de l'internat, garderie, études, sorties, voyages) ne peuvent être appelées en paiement dès lors qu'elles ne sont pas effectuées. Lorsqu'elles sont prélevées forfaitairement, les prélèvements doivent être annulés ou remboursés.

- Enfin, il nous faut être attentifs aux familles financièrement impactées par la crise. Je pense notamment aux Travailleurs non-salariés, et aux salariés des services fermés depuis hier soir. Ils vont rencontrer des difficultés de trésorerie, puis de baisse de revenus. Avec rapidité et néanmoins vigilance quant aux situations réelles nettes des indemnités de l'Etat, il nous faut leur offrir une écoute et des solutions pour abaisser leurs tranches de quotient, accepter de recalculer les contributions, différer des paiements, voire de pratiquer des gratuités.

3. Recommandations relatives aux Ressources publiques

La période ne doit pas faire reculer l'ardente nécessité de travailler rapidement avec les nouveaux exécutifs municipaux autour de la problématique des forfaits maternels dans la perspective des délibérations avant fin juin que nous avons déjà largement évoquées.

Je vous invite à me faire part directement de tout report de discussion/délibération évoqué pour cause de virus, ainsi bien évidemment que toute rumeur de réduction des financements futurs au motif d'une fermeture ou d'un chômage partiel des ASEM.

De telles pratiques seraient inappropriées au regard de notre association au service public et à la Nation, dont nous faisons encore la preuve dans cette crise.

4. Recommandations relatives aux Relations avec nos prestataires

Nos Ogec sont des entités économiques ouvertes, inscrites dans un écosystème avec lequel nous grandissons en interdépendance.

Je pense particulièrement aux sociétés de restauration, aux contractuels menant des vacations de garde, d'enseignement thématique, de périscolaire, et plus généralement à tous ceux qui interviennent régulièrement pour des travaux et des prestations dans nos écoles.

Lorsqu'ils ont engagé des frais fixes, principalement de personnel, de manière durable dans nos établissements, et que la fermeture aux élèves coupe le flux de financement (du repas, des heures), il est essentiel de ne pas les laisser affronter seuls la difficulté en nous retranchant derrière nos contrats.

Je vous invite à vous rapprocher d'eux rapidement, afin d'étudier, s'ils en expriment le souhait, les modalités de ralentissement de l'amointrissement du carnet de commande, d'étalement des prestations, d'appui en trésorerie, de partage du manque à gagner... Les solutions n'existent pas toutes aujourd'hui : la crise est inédite. Néanmoins, avant de les inventer ensemble, osons en proposer le principe.

5. Recommandations pour les Administrateurs et la Gouvernance

CA et AG doivent être raisonnablement suspendues jusqu'à la fin de la période. Je ne pense pas que l'Administration nous en tiendra rigueur. L'AG de l'UNIOGEC et la conférence sur le Juste financement de l'immobilier prévue le 30 mars 2020 est donc annulée, et une date ultérieure sera proposée.

Néanmoins, lorsque ces instances sont nécessaires pour éviter le blocage d'une action importante (acquisition, travaux, fusion etc...) elles peuvent être tenues, soit par le biais de dispositions à distance si vos Statuts le permettent, soit en respectant les distances convenables entre participants. Concernant les Bureaux et les rencontres CE/Présidents, je vous recommande de les maintenir afin de permettre la prise de décisions réactives, et de ne pas ajouter le désordre à la crise. Ils peuvent être tenus par tout moyen numérique, ou à défaut en respectant les distances.

Concernant nos bénévoles les plus âgés, je leur rappelle que leur engagement, aussi noble et ancien soit-il, doit passer au second plan de leur santé. Je les remercie de préserver celle-ci à tout prix, et de s'abstenir de toute présence. D'autres peuvent temporairement prendre le relais.

6. Recommandations complémentaires pour les premières actions à entreprendre

Pour les Présidents, en lien avec les CE

- Ecrire dès demain matin aux familles pour leur préciser les points clefs de cette note
- Pour chaque personnel de l'établissement, définir sa position demain matin entre : Absent pour garde / Absent pour maladie / Présent en télétravail / Présent dans l'établissement
- Pour les présents, établir avec eux la liste des tâches de la semaine afin d'éviter la perte de productivité et la démobilitation.
- Réétudier les plannings de chaque salarié, en analysant d'ici la fin de la semaine les possibilités de modifier les semaines hautes et basses dans l'objectif de conserver des heures sur la fin de l'année scolaire.

Pour les Trésoriers, en lien avec les comptables

- Conserver les prélèvements et paiements des contributions scolarité
- Vérifier que les prélèvements sur les prestations non scolaires sont bien suspendus, et en informer les parents
- Dresser la liste des fournisseurs de prestations annexes, et leur écrire pour les alerter sur notre conscience de l'impact de l'arrêt des prestations sur leur équilibre économique, proposer une écoute sur les modalités de soutien.
- Faire le point sur les ordinateurs et outils technologiques surnuméraires en possession de l'établissement et pouvant être prêtés aux parents le nécessitant pour accéder aux informations pédagogiques transmises numériquement.

Ces quelques lignes ne sont pas exhaustives. Les maîtres mots pendant cette période sont la subsidiarité, l'équilibre et l'intelligence.

Ne perdons jamais notre sens de la rigueur qui permet aux institutions humaines de traverser les crises. Ne nous cachons pas non plus derrière des clauses contractuelles ou des impossibilités administratives pour ne pas oser aider et trouver des solutions à chaque difficulté.

Présidents d'Ogec et Chefs d'établissement sont des fonctions de noble décision. Vous serez à la hauteur, et pourrez compter sur la disponibilité des services de l'Uniogeg à chacune de nos interrogations.

Et à la fin Pâques triomphera !

Pierre-Vincent Guéret, président de l'UNIOGEC Rhône-Roannais

7. Modalités pratiques de la cellule de crise

- Des foires aux questions seront diffusées régulièrement à partir de demain, par mail et sur le site de l'Unioqec.
- Les équipes de l'Unioqec, en télétravail, restent intégralement disponibles. Une cellule de crise a été montée dont les coordonnées sont les suivantes :

Equipe Cellule de crise Covid

<p><i>Sophie DUBOURG</i> <i>Juriste en droit du travail</i> <i>04 78 81 47 91</i> <i>06 89 29 42 43</i> sophie.dubourg@unioqec.fr</p>	<p><i>Philippe GENDRY</i> <i>Secrétaire général</i> <i>04 78 81 48 23</i> <i>06 79 11 35 34</i> philippe.gendry@unioqec.fr</p>
--	--

8. Exemple de courrier aux parents

Chers parents,

La nouvelle stratégie nationale de lutte contre l'épidémie nous impose la prise de décisions rapides, dans un environnement incertain, afin de concilier l'indispensable participation de nos institutions à l'effort national et la nécessité de ne pas ajouter une crise économique à la crise sanitaire.

A partir de demain matin, les dispositions suivantes sont certaines dans les établissements:

- Les établissements sont fermés à l'accueil des élèves jusqu'à nouvel ordre, et *a priori* jusqu'aux vacances de Pâques ;
- Exception : l'accueil des enfants dont les deux parents sont mobilisés par des services de soins et médico-sociaux est obligatoire ;
- La continuité pédagogique va s'organiser, sous des formes nouvelles, dans les unités éducatives et sous la responsabilité du chef d'établissement. Les enseignants et personnels éducatifs (ASEM notamment) travaillent donc. Les établissements ne sont donc pas fermés au sens strict.

En conséquence, l'équipe de l'OGEC a pris les décisions suivantes :

- Les salariés sains et non mobilisés par une garde d'enfant sont présents en télétravail ou physiquement (dans le respect des gestes et distances barrière) dans l'établissement pour appuyer la mise en œuvre de l'enseignement à distance, et préparer l'établissement au retour des enfants. Le chômage partiel ne sera pas déclenché cette semaine. En fonction des annonces gouvernementales, cette position sera réétudiée en fin de semaine.
- Les contributions scolaires sont maintenues ; la scolarité n'étant pas une prestation à l'acte, et nos postes de dépenses n'étant pas annulés. Les suspensions unilatérales de versements ne sont pas autorisées.
- Les paiements de prestations non scolaires facturées à l'acte (repas, garderie, études, sorties, voyages) ne sont plus appelés en paiement dès lors qu'elles ne sont pas effectuées. Lorsqu'elles sont prélevées forfaitairement, les prélèvements seront annulés ou remboursés.
- Nous sommes très attentifs aux familles financièrement impactées par la crise. Nous pensons notamment aux Travailleurs non-salariés, et aux salariés des services fermés depuis hier soir. Ils vont rencontrer des difficultés de trésorerie, puis de baisse de revenus. Avec rapidité et néanmoins vigilance quant aux situations réelles nettes des indemnités de l'Etat, nous leur offrons une écoute et des solutions pour abaisser leurs tranches de quotient, accepter de recalculer les contributions, différer des paiements, voire de pratiquer des gratuités. Vous pouvez nous saisir très rapidement par simple mail.
- Nos Ogec sont des entités économiques ouvertes, inscrites dans un écosystème avec lequel nous grandissons en interdépendance. Nos partenaires vont souffrir, particulièrement les sociétés de restauration, les contractuels menant des vacations de garde, d'enseignement thématique, de périscolaire, et plus généralement à tous ceux qui interviennent régulièrement pour des travaux et des prestations dans nos écoles. Nous ne souhaitons pas les laisser affronter seuls la difficulté en nous retranchant derrière nos contrats. Nous nous rapprochons dès à présent d'eux afin d'étudier, s'ils en expriment le souhait, les modalités de ralentissement de l'amoindrissement du carnet de commande, d'étalement des prestations, d'appui en trésorerie, de partage du manque à gagner...et toute autre solution à inventer.

Ces quelques lignes ne sont pas exhaustives. Les maîtres mots pendant cette période sont la subsidiarité, l'équilibre et l'intelligence.

Ne perdons jamais notre sens de la rigueur qui permet aux institutions humaines de traverser les crises. Ne nous cachons pas non plus derrière des clauses contractuelles ou des impossibilités administratives pour ne pas oser aider et trouver des solutions à chaque difficulté.

Vous pouvez compter sur l'OGEC pour appuyer l'équipe éducative et l'Association de parents d'élève dans l'invention de solutions intelligentes pour nos enfants, pour vous appuyer dans les difficultés que cette crise va générer, et réciproquement nous comptons sur vos idées et vos soutiens.

Et à la fin Pâques triomphera !